



384ème séance plénière

PC Journal No 384, point 3 de l'ordre du jour

DECISION No 467
ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET AUTRES MODALITES
D'ORGANISATION DU SEMINAIRE 2002 SUR LA DIMENSION
HUMAINE

« Système judiciaire et droits de l'homme »

(Varsovie, 23-25 avril 2002)

I. Ordre du jour

1. Ouverture du séminaire
2. Séance plénière d'ouverture : interventions liminaires
3. Discussions dans six groupes de travail
4. Séance plénière de clôture : récapitulation des travaux et clôture du séminaire

II. Calendrier et autres modalités d'organisation

1. Le séminaire s'ouvrira à Varsovie le mardi 23 avril 2002 à 10 heures et se terminera le jeudi 25 avril 2002 à 18 heures.
2. Toutes les séances plénières et réunions des groupes de travail seront publiques.
3. La séance plénière de clôture, prévue pour le jeudi après-midi, portera principalement sur des propositions concrètes et des recommandations visant à apporter une solution aux questions examinées dans le cadre des groupes de travail.

Groupe de travail 1 : Le rôle du judiciaire dans l'administration de la justice

Sujets pouvant être traités :

- La place du judiciaire dans l'administration de la justice ;

- Le rôle du judiciaire dans l'instruction et la mise en place d'un mécanisme de contrôle de l'équilibre des pouvoirs ; la relation du judiciaire vis à vis de l'application de la loi et de la poursuite ; le principe de « l'égalité des armes » ;
- Le rôle du système judiciaire face aux violations des droits de l'homme commises par les organismes d'application des lois.

Groupe de travail 2 : Garantie de l'indépendance du judiciaire

Sujets pouvant être traités :

- Problèmes liés à l'indépendance et l'intégrité du judiciaire dans les Etats participants de l'OSCE et moyens permettant de mieux les garantir ;
- Procédure de nomination et de radiation ; degré de contrôle de la procédure par l'exécutif ; régime des traitements et avantages ; autres domaines possibles d'ingérence ;
- Le rôle des dispositions constitutionnelles et légales pour garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire ;
- Transparence et bonne gestion du pouvoir judiciaire ;

Groupe de travail 3 : Accès à la justice

Sujets pouvant être traités :

- Accès à la justice : un droit fondamental dans une société démocratique ;
- Problèmes liés à un accès efficace à la justice dans l'espace de l'OSCE : aide juridique, représentation en justice, retards importants dans l'administration de la justice etc. ; exemples de bonnes pratiques des Etats participants de l'OSCE ;
- Accès à la justice en matière de décisions administratives ;
- Accès efficace à la justice pour tous les groupes d'une société et rapport entre l'accès à la justice et la représentation des groupes dans le système judiciaire.

Groupe de travail 4 : Rôle du judiciaire dans des situations avant et après un conflit

Sujets pouvant être traités :

- Rôle du système judiciaire dans la prévention des conflits et l'alerte précoce ;
- Problèmes posés par le rétablissement d'un système judiciaire équitable après un conflit ;
- Enseignements tirés de la communauté internationale et des missions de l'OSCE concernant l'assistance globale après un conflit en vue de restaurer l'état de droit et l'indépendance du judiciaire.

Groupe de travail 5 : Le système judiciaire et la dimension économique

Sujets pouvant être traités :

- Le rôle du judiciaire dans l'instauration de la confiance dans un environnement favorisant la stabilité économique à long terme dans les Etats participants de l'OSCE ;
- L'importance d'une bonne gestion du système judiciaire et exemples de bonnes pratiques des Etats participants de l'OSCE ;

Groupe de travail 6 : Amélioration de l'application des droits de l'homme par le judiciaire

Sujets pouvant être traités :

- Meilleure connaissance et prise de conscience accrue des normes internationales relatives aux droits de l'homme au sein du judiciaire ; effet de la législation internationale relative aux droits de l'homme dans le droit interne ;
- Amélioration de la formation aux normes relatives aux droits de l'homme et renforcement des capacités ;
- Défis posés par la création d'une culture et tradition juridique, notamment respect des droits de l'homme et rôle des cours suprêmes et des cours constitutionnelles ;
- Contrôle du système judiciaire par la société civile et transparence comme moyen d'assurer un meilleur respect des droits de l'homme ;
- Le rôle des associations professionnelles, nationales et internationales.

4. Les séances plénières et les réunions des groupes de travail se tiendront selon le programme de travail ci-après.

5. Un représentant du BIDDH présidera les séances plénières.

6. Le règlement intérieur et les méthodes de travail usuelles de l'OSCE seront applicables pendant le séminaire.

7. Les discussions seront interprétées dans les six langues de travail de l'OSCE.

PROGRAMME DE TRAVAIL

Horaires des séances : 10 heures - 13 heures
15 heures - 18 heures

	Mardi 23 avril 2002	Mercredi 24 avril 2002	Jeudi 25 avril 2002
Matin	Séance plénière d'ouverture	WG 1 et 4 (parallèles)	WG 5 et 6 (parallèles)
Après-midi	WG 2	WG 5	Séance plénière de clôture

WG = Groupe de travail